

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20180119_DL_1

OBJET :
Budget principal -
cotisations 2018

Date de convocation :
10 janvier 2018

Date de séance :
19 janvier 2018

Date d'affichage :
29 janvier 2018

Membres en exercice : 47

Membres présents : 11

Membres votants : 22

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf janvier à 11h le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etai ent présents : Jean-Marie BLONDELLE, Denis DEMARCY, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Emile FOIREST, Gérard CARON, Jean GORRIEZ, François DEBEUGNY, Philippe SY, Claude DEFLESSELLE

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Philippe COCQ à Philippe VARLET
Stéphane DECAYEUX à François DEBEUGNY
François ROUILLARD à Claude DEFLESSELLE
Bruno THIBAUT à Emile FOIREST
Patricia POUPART à Denis DEMARCY
François DURIEUX à Gérard CARON
Isabelle DE WAZIERS à Jean GORRIEZ
Annie VERRIER à Jean-Marie BLONDELLE
Bernard DAVERGNE à Philippe SY
Ernest CANDELA à Laurent PARSIS
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 30 novembre 2017,
- Vu le projet de Budget Primitif 2018.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La cotisation 2018 des membres au budget principal de Somme Numérique s'élève à 0,52€ par habitant pour le Département de la Somme, 0,65€ par habitant pour les communautés de communes et à 0,75€ par habitant pour Amiens Métropole. Le nombre d'habitants utilisé est issu des chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 – Ces cotisations seront prélevées en début d'année 2018 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique.

ARTICLE 3 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.